




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20140127-41731a-DE-1-1_0
Date de signature : 28/01/14
Date de réception : jeudi 30 janvier 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2014.832**

Séance publique du

27 janvier 2014

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MODIFICATION A TITRE EXCEPTIONNEL DU TAUX D'EXONERATION APPLICABLE AUX DROITS DE SCOLARITE DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Le 27/01/14 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 21/01/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Laurent DILLINGER à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Alexandre GALLESE à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. André GUINDE, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire :

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/01/14

FM

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

-

Nomenclature : 8.9 Culture

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MODIFICATION A TITRE EXCEPTIONNEL DU TAUX D'EXONERATION
APPLICABLE AUX DROITS DE SCOLARITE DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD -
ANNEE SCOLAIRE 2013-2014
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2013-269 du 03 juin 2013, la Ville a adopté la mise en place de critères de dégrèvement des droits de scolarité pour les familles à faibles revenus. Ainsi, le montant de l'exonération des droits de scolarité du Conservatoire est déterminé en fonction du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Cependant, ce critère objectif ne tient pas compte de situations revêtant un caractère exceptionnel et qui restent à l'appréciation de la commission d'exonération.

Ainsi, chaque année, une commission d'exonération constituée de représentants de l'établissement se réunit afin d'examiner les demandes d'exonération formulées par les élèves.

Cette année, cette commission s'est réunie le 16 décembre 2013 et a étudié 68 demandes d'exonération.

Sur l'ensemble de ces demandes 10 dossiers ont retenu l'attention de la commission compte tenu de la situation financière particulièrement difficile rencontrée par ces élèves.

En effet, le quotient familial calculé au regard de ressources déclarées pour l'année N-1 ne reflète pas les changements qui ont pu intervenir dans le foyer fiscal (divorce, décès, perte d'emploi...) et ayant eu pour effet une dégradation importante de la situation financière du demandeur. C'est la raison pour laquelle, au regard de ces situations justifiées engendrant une situation financière difficile avérée, il serait souhaitable que le taux d'exonération accordé soit plus important (cf. tableau 1).

Par ailleurs, 11 élèves n'ont pu fournir de coefficient permettant l'établissement du taux d'abattement, la Caisse d'Allocations Familiales n'ayant pu calculer leur montant.

Aussi, la commission s'est prononcée sur ces différents dossiers au regard des pièces fournies afin de proposer un taux qui soit en correspondance avec leurs situations financières (cf tableau 2).

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le tableau d'exonération, ci-annexé, modifiant le taux d'exonération pour 10 demandes d'exonération (tableau 1) ;
- **VALIDER** le tableau d'exonération, ci-annexé, permettant d'attribuer un taux d'exonération pour 11 demandes d'exonération (tableau 2) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipal à faire recette des sommes correspondantes.

**2014.832 - MODIFICATION A TITRE EXCEPTIONNEL DU TAUX D'EXONERATION
APPLICABLE AUX DROITS DE SCOLARITE DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD
- ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/01/2014
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TABLEAU 1
MODIFICATION A TITRE EXCEPTIONNEL
DES TAUX D'EXONERATION APPLICABLE AUX DES DROITS DE SCOLARITE
RETENUS LORS DE LA COMMISSION D'EXONERATION DU 16 DECEMBRE 2013
CONSERVATOIRE ANNEE 2013/2014

NOM/PRENOM	Droits de scolarité dus en application de la grille tarifaire	Taux et droits de scolarité dus en application du coefficient familial		Taux et droits de scolarité dus suite à examen par la commission d'exonération	
		Taux	Droits	Taux	Droits
DALLEN Gabriel	235	75,00%	117,5	100,00%	0
FONTANA Raphael	90	75,00%	22,5	100,00%	0
FONTANA Maxence	235	75,00%	58,75	100,00%	0
KAIL Felix	366	50,00%	183	100,00%	0
KRIER Zita	120	25,00%	90	50,00%	60
MARLANGE Claire	442	75,00%	110,5	100,00%	0
MOULIN Clément	470	50,00%	235	100,00%	0
PESCE Virgile	512	75,00%	128	100,00%	0
RECHT Emmanuel	366	75,00%	91,5	100,00%	0
ROBLOT Bastien	366	50,00%	183	100,00%	0
TOTAL	3202		1219,75		60

TABLEAU 2
ATtribution D'UN TAUX D'EXONERATION APPLICABLE AUX DROITS DE SCOLARITE POUR LES DOSSIERS SANS COEFFICIENT CAF
RETENUS LORS DE LA COMMISSION D'EXONERATION DU 16 DECEMBRE 2013
CONSERVATOIRE ANNEE 2013/2014

NOM/PRENOM	Droits de scolarité dus en application de la grille tarifaire	Taux et droits de scolarité dus suite à examen par la commission d'exonération	
		Taux	Droits
BIENENFELD Antoine	366	100,00%	0
DEVENEY Guillaume	366	100,00%	0
DE ALMEIDA CORDEIRO Michael	366	100,00%	0
FALCONIERI Chloé	360	75,00%	90
FARAVEL Alice	235	100,00%	0
LUZIGNANT Vincent	548	100,00%	0
MONTAGNIER Florine	235	100,00%	0
NOARDO Stéphanie	360	75,00%	90
RICHARD Stéphane	366	50,00%	183
SENEQUIER David	366	75,00%	91,5
VIDAUD David	442	25,00%	331,5
TOTAL	4010		786

TABLEAU 1
MODIFICATION A TITRE EXCEPTIONNEL
DES TAUX D'EXONERATION APPLICABLE AUX DES DROITS DE SCOLARITE
RETENUS LORS DE LA COMMISSION D'EXONERATION DU 16 DECEMBRE 2013
CONSERVATOIRE ANNEE 2013/2014

NOM/PRENOM	Droits de scolarité dus en application de la grille tarifaire	Taux et droits de scolarité dus en application du coefficient familial		Taux et droits de scolarité dus suite à examen par la commission d'exonération	
		Taux	Droits	Taux	Droits
DALLEN Gabriel	235	75,00%	117,5	100,00%	0
FONTANA Raphael	90	75,00%	22,5	100,00%	0
FONTANA Maxence	235	75,00%	58,75	100,00%	0
KAIL Felix	366	50,00%	183	100,00%	0
KRIER Zita	120	25,00%	90	50,00%	60
MARLANGE Claire	442	75,00%	110,5	100,00%	0
MOULIN Clément	470	50,00%	235	100,00%	0
PESCE Virgile	512	75,00%	128	100,00%	0
RECHT Emmanuel	366	75,00%	91,5	100,00%	0
ROBLOT Bastien	366	50,00%	183	100,00%	0
TOTAL	3202		1219,75		60

TABLEAU 2
ATtribution D'UN TAUX D'EXONERATION APPLICABLE AUX DROITS DE SCOLARITE POUR LES DOSSIERS SANS COEFFICIENT CAF
RETENUS LORS DE LA COMMISSION D'EXONERATION DU 16 DECEMBRE 2013
CONSERVATOIRE ANNEE 2013/2014

NOM/PRENOM	Droits de scolarité dus en application de la grille tarifaire	Taux et droits de scolarité dus suite à examen par la commission d'exonération	
		Taux	Droits
BIENENFELD Antoine	366	100,00%	0
DEVENEY Guillaume	366	100,00%	0
DE ALMEIDA CORDEIRO Michael	366	100,00%	0
FALCONIERI Chloé	360	75,00%	90
FARAVEL Alice	235	100,00%	0
LUZIGNANT Vincent	548	100,00%	0
MONTAGNIER Florine	235	100,00%	0
NOARDO Stéphanie	360	75,00%	90
RICHARD Stéphane	366	50,00%	183
SENEQUIER David	366	75,00%	91,5
VIDAUD David	442	25,00%	331,5
TOTAL	4010		786